



MAIRIE DE LORAY
Département du DOUBS
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY
Tél. : 03.81.43.20.66
Email : mairie@loray.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 22 septembre 2022 de 20h15

Date de convocation : le 16 septembre 2022

Séance N°7/2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quinze,
Le conseil municipal de la commune de LORAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marcelline VIPREY, Bénédicte BENEHLOCINE, Angélique DUBOZ, Claudette FAIVRE, MM. Claude ROUSSEL, Mathieu MOREL, Jean Claude BARBIER, Damien GAYARD, Flavien PERROT-MINOT,

Secrétaire de séance : Marceline VIPREY

Absents excusés : MM. Florian FORTERRE, Mathieu ROBICHON, KUZNIAK Frédéric, MYOTTE Richard, HENRIOT Francis

Procuration : KUZNIAK Frédéric donne pouvoir à Mme VIPREY Marceline

Le nombre des membres en exercice est de quatorze, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR de la séance n°7/2022

1. Approbation du CR du 25 Août 2022
2. Fonctionnement du conseil municipal : Prise d'initiative dans l'équipe municipal indispensable à l'évolution de la commune.
3. Dossier forêt
4. Vitraux rénovation dans l'église
5. Rentrée scolaire
6. Décoration de Noël et repas des Aînés
7. Urbanisme : Antenne TDF
8. Divers

1. Approbation du CR du 25 août 2022

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal précédent.

2. Fonctionnement du conseil municipal :

Flavien PERROT MINNOT a pris en charge le dossier d'une création de voie douce centre bourg, entre les Ages et Loray. Un premier échange avec la CCPHD a eu lieu le lundi 12 septembre. Une reconnaissance des lieux a été possible, le but étant la sécurisation des piétons et des vélos au centre du village.

Ce qui est envisageable est le rétrécissement de la voie pour faire ralentir les véhicules : par du traçage au sol ou voie de côté par pose de piquets en bois.

Il a été également question de la sécurisation du passage des enfants du périscolaire vers l'école, zone accidentogène. Un traçage de passage piétons reste à faire pour marquer l'endroit et rendre plus sécurisé le passage des enfants.

3. Dossier forêt

- Les travaux sur le chemin neuf ont été réalisés par l'entreprise M. POBELLE pour un montant de 5 468.40€.
- Aucune nouvelle du plan de relance et des nouvelles essences à replanter : la question va être posée à Julien FRAICHOT de l'ONF
- Vente de la parcelle de la Doue : Coupe rase surface d'environ 1ha essence épicéa. Vente à l'entreprise PESEUX Hervé.

Monsieur le Maire propose de délibérer, le CM décide à l'unanimité des présents la vente de la parcelle de la Doue à l'entreprise Pesoux.

- Publiée sur papier le 26/09/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 22 09 01
- Reçu en Préfecture le 29/09/2022

4. Vitraux rénovation dans l'église

Un premier contact pris avec Amélie JOST pour aider dans la réflexion et l'estimation du cout de la rénovation des vitraux. Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur ce projet.

La commission diocésaine d'art sacré est contactée pour une prise de RDV. L'idée est aussi de réfléchir sur la rénovation des joints sous le porche de l'église et des marches.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil d'être représenté au sein du groupe de travail. Madame Bénédicte BENEHLOCINE se propose d'intégrer et de représenter le conseil municipal au sein du groupe de travail.

5. Rentrée scolaire

- Ecole : Le Maire souhaite un RDV d'échanges avec la Directrice, les Professeurs des écoles « des Prés de verts », ainsi qu'avec la Directrice du périscolaire pour faire un point sur la rentrée de septembre et les différentes manifestations à venir.
La date du 11 octobre à 16h45 à l'école est retenue.
Une convocation sera établie Monsieur le Maire sera accompagnée de l'adjointe Angélique DUBOZ.
PNR (Parc National régional du haut Doubs Horloger) : Proposition de faire participer les enfants à la sensibilisation du réchauffement climatique. La thématique retenue par Mme VIPREY en lien avec le PNR est les étoiles et tout ce qui gravite autour. Un atelier décoration peut être envisagé.

➤ Périscolaire :

- Panne des frigos : Réparation réglage des températures par l'entreprise Horis de Poligny,
- Lave-vaisselle : révision par l'entreprise Horis qui fait le réglage de température et qui laisse le soin de faire réparer la fuite d'eau à l'entreprise C2M.
- Madame MONNET Sandrine a financé l'examen BAFA pour un montant de 439€.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour un remboursement du montant de l'examen à Mme MONNET.

Le CM vote à l'unanimité des présents pour le remboursement à Mme Monnet de son examen BAFA soit la somme de 439€.

➤ **Publiée sur papier le 26/09/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 22 09 02**

➤ **Reçu en Préfecture le 29/09/2022**

6. Décoration de Noël, repas des Aînés, la St Michel

Marceline Viprey intervient pour signaler le dysfonctionnement des travaux faits sur les compteurs électriques pour réduire l'éclairage public. Ces travaux ont été effectués et menés en collaboration avec la CCPHD. A ce jour aucune solution trouvée pour réguler l'éclairage public. Mme Marceline VIPREY demande à la CCPHD d'intervenir afin de remédier au problème dans les plus brefs délais.

Les décorations de Noël seront installées et l'éclairage se coupera afin de réduire et suivre les prérogatives nationales de limitation électrique.

Repas des aînés : Pour des raisons de crise sanitaire, le repas des aînés a été décalé et a eu lieu en mai 2022. Le conseil municipal choisit de faire le prochain repas des aînés le

Apéritif de la saint Michel : dimanche 25 septembre après la messe : installation le dimanche matin sous le préau.

7. Urbanisme

- Antenne TDF : Une déclaration de travaux DP a été déposée en mairie pour une implantation d'une antenne TDF au lieudit Sous la joux (section Bn°514 vers les meubles Perrin).

Cette implantation est sur le territoire communal de LORAY mais sur un terrain privé. Pylône d'antenne-relais de téléphonie mobile de 30 mètres de hauteur, emprise au sol de 3,90m². Une demande d'avis a été formulé au PNR (parc national régional du haut Doubs horloger), sans réponse à ce jour de conseil. Le CM ne souhaite pas annuler le projet mais faire en sorte qu'il s'intègre le mieux possible.

*Monsieur le Maire propose à ce que le CM se positionne sur l'implantation de l'antenne TNT pour faire suite à donner au dossier.
3 voix Contre ; 1 Abstention, 6 voix Pour*

- Publiée sur papier le 26/09/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 22 09 03
- Reçu en Préfecture le 29/09/2022

- La taxe d'aménagement est un **impôt local** perçue pour partie par la **commune**.

Cette taxe est due si vous entreprenez des **opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments** nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- **permis de construire**
- **permis d'aménager**
- **autorisation préalable.**

Le taux actuel est de 3.5%. *Monsieur le Maire propose de délibérer pour revoir ce taux. Après en avoir délibéré, Le CM décide à l'unanimité des présents que le taux de la Taxe d'aménagement passera à 4% à effet 01 janvier 2023.*

- Publiée sur papier le 26/09/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 22 09 04
- Reçu en Préfecture le 29/09/2022

- Partage de la Taxe d'aménagement-article 109 de la loi de finance 2022 et l'alinéa 8 de l'article L133-2 du code de l'urbanisme. Compte tenu que la CCPHD avait déjà anticipé, la CCPHD prend acte du non-reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes. Elle laisse donc aux communes l'opportunités de conserver la partie communale de la TAM.

Vu l'exposé du Maire, le CM se prononce favorablement à l'unanimité des présents pour la proposition de la CCPHD de prendre acte du non-versement d'une partie de la TAM à la CCPHD.

- Publiée sur papier le 26/09/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 22 09 05
- Reçu en Préfecture le 29/09/2022

8. Divers :

- Le petit CABA : idées soumises par les membres du CM pour agrémenter le journal : les grands sujets de la commune : voirie, éclairage public, chauffage communal, rentrée 2022 de l'école et du périscolaires, rénovation des vitraux de l'église, l'épicerie du village, retour sur la guinguette de l'été.
- Vente de pierre : Une demande d'achat de pierre (dépôt face de la porcherie au lieudit le rocher) : la réponse des membres du conseil est défavorable.
- Les relevés de compteurs sont en cours.
- Un échanges avec les locataires du bâtiment de la cure, 1 rue de l'abbé Landry, est programmé le 03 octobre à 18 :00h. Le Maire sera présent avec Damien GAILLARD pour appréhender le bon fonctionnement du règlement. Les sujets abordés seront le chauffage, le stationnement, l'entretien des communs, le déneigement etc...
- Le logement ex LEBEAUPIN Louise sera repris par Mr PHILIPON Didier au RC du bâtiment de la Mairie au 01 octobre 2022.
- Publiée sur papier le 29/09/2022, en vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération enregistrée sous la référence DCM 22 22 09 06
- Reçu en Préfecture le 30/09/2022
- Chauffage sur les bâtiments communaux : pas de compteur de calories dans les différents appartements, écoles, périscolaire : faut-il en poser ? Un devis à l'entreprise Barbalat est demandé afin de respecter les prérogatives nationales. Il a été suggéré de faire un test sur plusieurs semaines de réduire la température de la chaudière. Les membre du Conseil décide pour l'instant de réduire la température de la chaudière à 19°.

Prochaine réunion le 27 octobre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL

Séance n°7/2022- Conseil municipal du 22 septembre 2022**Listes des délibérations et affaires traitées au cours de la séance**

N°	Délibération	Pas de délibération
1. Validation du PV séance du 25 aout 2022		X
2. Fonctionnement du CM		X
3. Dossier foret DCM 22 22 09 01	X	
4. Rénovation des vitraux de l'église		X
5. Rentrée scolaire périscolaire DCM 22 22 09 02	X	
6. Décoration de Noel, repas des aînés		X
7. Urbanisme DCM 22 22 09 03, DCM 22 22 09 04, DCM 22 22 09 05	X	
8. Divers DCM 22 22 09 06	X	